



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/155

**OBJET : CO-FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE LIGNE EXPRESS DU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE MOBILITÉS**

**Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 31**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 39**

**Quorum : 23**

**Date de convocation : 7 octobre 2022**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 7 octobre 2022**

**Secrétaire de séance : Anne-Marie CAUSSÉ**

**Le 13 octobre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30**  
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme BURTIN DAUZAN	CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme POLSTER	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	E		GILLET Jean-Paul	E	Mme PREVOTEAU
LAGARDE Valérie	E	Mme TALABOT	LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	E	M. GACHET	VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. LAFFARGUE	GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/155

**OBJET : CO-FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE LIGNE  
EXPRESS DU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE  
MOBILITÉS**

**Vu** le Code Général des collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

**Vu** les délibérations n°2021/027 et n°2021/028 du 18 mars 2021 relatives à la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes de Montesquieu et à la modification de ses statuts,

**Vu** les statuts de Nouvelle-Aquitaine mobilités,

**Considérant** les compétences obligatoires du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités :

- coordination des services de transports organisés par les AOM qui en sont membres dans un logique d'intermodalité,
- mise en œuvre d'un système d'information multimodal des usagers,
- mise en œuvre d'une tarification coordonnée et de titres de transport uniques et unifiés,

**Considérant** la nécessaire décarbonation des mobilités, qui représente près de 30% des émissions totales de gaz à effet de serre (GES) en France,

**Considérant** que l'étude multimodale 2025-2030, réalisée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en 2020-2021, identifiant les principaux corridors de report modal a consacré l'espace « périurbain » comme principal territoire d'enjeu de ce report modal,

**Considérant** que cette étude multimodale 2025-2030 a identifié plusieurs corridors de déplacements faisant l'objet d'un besoin en service de mobilité alternative et pour lesquels une solution de car express pourrait être pertinente pour un report modal,

**Considérant** que l'étude opérationnelle de définition d'une offre de service express routière en transport en commun, engagée par Nouvelle-Aquitaine Mobilités en tant que maître d'ouvrage, permettra de structurer l'offre express par un service rapide, efficace et fiable, tant sur l'itinéraire que le nombre de points d'arrêts ou le niveau d'offre proposé en heures de pointe,

**Considérant** l'avis favorable du Bureau,

## EXPOSE

L'étude de ligne express porte sur la ligne « ceinture ouest », visant à relier les Opérations d'Intérêt Métropolitain (OIM) « Bordeaux Aéroport », « Bordeaux Ino-Campus » et la Technopole Bordeaux Montesquieu. Elle permettra de structurer l'offre express en la connectant aux autres modes de transports pour faciliter les correspondances et bénéficier d'aménagements permettant de garantir sa régularité.

Cette étude vise à déterminer un itinéraire de car express avec son offre de service (terminus et services associés, arrêts et services associés, fréquence, amplitude, saisonnalité) sur la base d'un potentiel de desserte, des aménagements existants et à réaliser sur le corridor.

Un programme d'aménagements chiffré, nécessaire à la mise en service de la ligne afin de garantir son niveau de service (phasage possible) et de sécurité des usagers sera également défini.

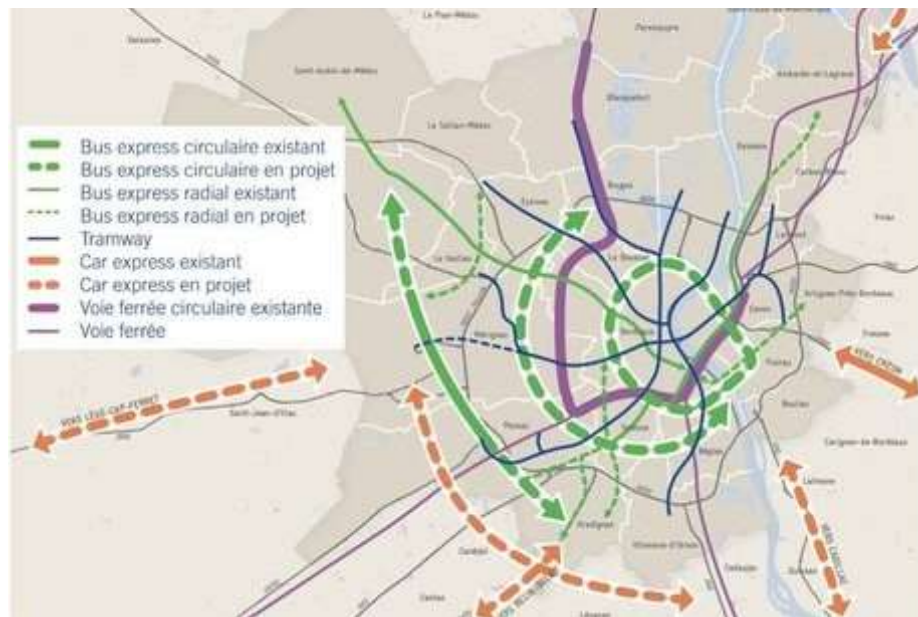
Cette étude a également pour objectif d'identifier si d'éventuelles évolutions seraient pertinentes sur le réseau de transport en commun présent sur ce même corridor : adaptation de lignes, en niveau d'offre, points de connexion ou itinéraires tout en considérant l'ensemble des usages à remplir par ces lignes et leur rôle de desserte fine du territoire, ainsi que la nécessité de valider explicitement toute évolution d'offre en concertation avec les acteurs du territoire. Pour ce faire, chaque corridor devra faire l'objet d'une étude de déclinaison.



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/155

**OBJET : CO-FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE LIGNE  
EXPRESS DU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE  
MOBILITÉS**



L'étude de ligne de car express « ceinture ouest », d'un montant de 58 800 € TTC, est co-financée selon les modalités suivantes :

- 50% par la Région Nouvelle Aquitaine
- 30% par Bordeaux Métropole
- 10% par la Communauté de communes Jalle Eau Bourde
- 10% par la Communauté de communes de Montesquieu.

Cette étude s'intègre pleinement dans la stratégie globale de la Communauté de communes de Montesquieu en tant qu'autorité organisatrice des mobilités pour renforcer le maillage mobilité et plus particulièrement développer l'intermodalité sur le territoire communautaire.

Il est à noter que la nouvelle compétence « mobilités locales » permettra à la CCM de mobiliser le versement mobilité (VM) qui a vocation à financer ce type de projets. Le versement mobilité sera mis en place à l'issue de l'étude de définition de la stratégie mobilité de la CCM en cours sur 2022/2023.

Néanmoins, dans un esprit d'anticipation et de volontarisme, la CCM souhaite prendre dès à présent en charge sur fonds propres le financement de l'étude de ligne express « ceinture ouest ».



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/155

**OBJET : CO-FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DE LIGNE  
EXPRESS DU SYNDICAT MIXTE NOUVELLE-AQUITAINE  
MOBILITÉS**

## *Le Conseil Communautaire à l'unanimité :*

- Décide de valider le co-financement de l'étude de ligne express du syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités à hauteur de 5 880 €,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 13 octobre 2022

**Anne-Marie CAUSSÉ**  
Secrétaire de séance

Signé par : Anne-Marie Caussé  
Date : 24/10/2022  
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire  
de séance



**Bernard FATH**  
Président de la Communauté de  
communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath  
Date : 24/10/2022  
Qualité : Parapheur Président Montesquieu